

Image not found or type unknown



Répartition des enfants et pension

Par **bri1**, le **06/07/2014** à **12:54**

Bonjour,

Je gagne 5 500 € par mois et mon ex-épouse 1 200 € par mois.

Je vais avoir la garde classique de notre fils de 17 ans qui entre à l'université et elle va conserver la garde classique de notre fille de 13 ans qui est au collège.

Mon ex-épouse avait jusqu'à présent la garde classique des deux enfants et je lui versais une pension alimentaire de 1 365 € par mois.

Combien devrai-je lui verser maintenant ?

Merci,